audit france
commissariat aux comptes

Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'ORNE

Association Loi 1901
Siège social : 1 rue John Fitzgerald Kennedy
61000 ALENCON

Exercice clos le 31 août 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE L'ORNE

Association Loi 1901
Siège social : 1 rue John Fitzgerald Kennedy
61000 ALENCON

Exercice clos le 31 août 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de l'Orne relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que l'intégralité des 175 comptes rendus financiers des coopératives scolaires et foyers coopératifs affiliés ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 177 sur 184 lors de l'exercice précédent) ;

- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du *« siège départemental »,* nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 27 janvier 2022

audit france
Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé WILLI
Commissaire aux comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'ORNE

ACTIF	31.08.2021			31.08.2020	PASSIF	31.08.2021	31.08.2020
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	18 446	13 056
Terrains					Report à nouveau	684 736	675 930
Constructions					Résultat de l'association	84 334	6 084
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	1 502	835	668	861	Total	**787 516**	**695 070**
Immobilisations en cours					***FONDS DEDIES ET PROVISIONS***		
					Fonds dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges		
Total	**1 502**	**835**	**668**	**861**	Total		
ACTIF CIRCULANT					***DETTES***		
Stocks	1 076		1 076	773	Emprunts OCCE		
					Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers					Fournisseurs	4 065	6 854
Comptes courants OCCE	2 150		2 150	2 130	Dettes fiscales et sociales	462	462
Autres créances (dont erreurs débitrices)	924		924	924	Comptes courants OCCE	2 790	3 024
Trésorerie	793 522		793 522	701 994	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	840	840
Charges constatées d'avance				67	Produits constatés d'avance	2 667	500
Total	**797 672**		**797 672**	**705 889**	Total	**10 823**	**11 680**
TOTAL	**799 174**	**835**	**798 339**	**706 750**	**TOTAL**	**798 339**	**706 750**

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'ORNE

	2020/2021	2019/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	188 644	225 626
Ventes de produits	370 356	359 639
Prestations de service et animations	71 833	96 543
Subventions d'exploitation	147 820	171 695
Dons et Mécénat		
Contributions financières	85 508	115 776
Autres produits		52 989
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	**864 161**	**1 022 268**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	256 295	225 051
Variation des stocks de fournitures à céder	-303	264
Autres achats et charges externes	446 865	581 746
Aides financières		4 200
Impôts et taxes		
Salaires		6 070
Charges sociales	158	485
Cotisations reversées	60 569	62 302
Autres charges		90 556
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	26 558	29 081
Dotations aux dépréciations et provisions		
Reports en fonds dédiés		
Total	**790 142**	**999 756**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**74 019**	**22 512**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	175	696
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**175**	**696**
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	**175**	**696**
RESULTAT COURANT (I + II)	**74 195**	**23 209**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	59 315	20 754
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**59 315**	**20 754**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	49 175	37 879
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	**49 175**	**37 879**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	**10 139**	**-17 125**
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**84 334**	**6 084**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	61 650	63 635
Total	61 650	63 635
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	61 650	63 635
Total	61 650	63 635

ANNEXE DE L'ASSOCIATION
OCCE DE L'ORNE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2021. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.
L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "*permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe*".
Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :
• des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
• des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent	
Total du bilan :	798 339,35 €	706 750,07 €	
Résultat de l'exercice :	84 333,94 €	6 083,61 €	
Nombre de coopératives et foyers attendus :	175	184	
dont coopératives et foyers agrégés :	175	177	
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	7	
Nombre de coopérateurs :	19 025	19 655	
Heures de bénévolat du siège départemental	300	300	
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	1 942	2 014	
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	1	1	personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (*a*)	61 650 €	63 635 €	

(a) *Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.*

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire s'est poursuivie au cours de l'exercice a entrainé une baisse des recettes des coopératives (-10,8%) et une diminution encore plus importante de ses dépenses (-19,6%) notamment pédagogiques, du fait que nombre d'activités n'ont pas pu avoir lieu.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :
- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :
- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.
Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif : Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.

Report à nouveau : Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.

Résultat exercice :	84 333,94	dont	5 519,87	pour le siège départemental
		dont	78 814,07	pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	924,00	dont	924,00	pour le siège départemental
		dont	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			0	C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Autres dettes :	840,00	dont	840,00	pour le siège départemental
		dont	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0	C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Disponibilités :	793 522,33	dont	29 972,42	pour le siège départemental
		dont	763 549,91	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 363,14	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	26 558,16	dont	193,86	pour le siège correspondant aux amortissements
		dont	26 364,30	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			150,65	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	923 651,30	dont	58 147,24	pour le siège départemental
		dont	865 504,06	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 945,74	par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	839 317,36	dont	52 627,37	pour le siège départemental
		dont	786 689,99	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 495,37	par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			450,37	par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,0	0,5
Total	**1,0**	**1,5**

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	152	164
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	87%	89%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	173	169
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	0
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	0	0
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	N/A	N/A
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	0	0
Participants aux séances de formation (estimation)	0	0

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE L'ORNE

ACTIF	31.08.2021			31.08.2020	PASSIF	31.08.2021	31.08.2020
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	18 446	13 056
Terrains					Résultat du siege de l'association	5 520	5 390
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	**23 966**	**18 446**
Autres immobilisations corporelles	1 502	835	668	861	***FONDS DEDIES ET PROVISIONS***		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges		
Total	**1 502**	**835**	**668**	**861**	Total		
ACTIF CIRCULANT					***DETTES***		
Stocks	1 076		1 076	773	Emprunts OCCE		
					Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers					Fournisseurs	4 065	6 854
Comptes courants OCCE	2 150		2 150	2 130	Dettes fiscales et sociales	462	462
Autres créances	924		924	924	Comptes courants OCCE	2 790	3 024
Trésorerie	29 972		29 972	25 371	Autres dettes	840	840
Charges constatées d'avance				67	Produits constatés d'avance	2 667	500
Total	**34 122**		**34 122**	**29 265**	Total	**10 823**	**11 680**
TOTAL	**35 624**	**835**	**34 789**	**30 127**	**TOTAL**	**34 789**	**30 127**

COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE L'ORNE

	2020/2021	2019/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	39 608	39 942
Ventes de produits	6 508	6 126
Prestations de service et animations	6 041	5 863
Subventions d'exploitation	2 500	8 910
Dons et Mécénat		
Contributions financières	2 446	2 445
Autres produits		370
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	**57 102**	**63 656**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	4 707	3 929
Variation des stocks de fournitures à céder	-303	264
Autres achats et charges externes	24 557	23 119
Aides financières		4 200
Impôts et taxes		
Salaires		6 070
Charges sociales	158	485
Cotisations reversées	22 226	22 365
Autres charges		
Dotations aux amortissements	194	108
Dotations aux dépréciations et provisions		
Reports en fonds dédiés		
Total	**51 539**	**60 541**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**5 563**	**3 115**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	175	177
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**175**	**177**
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	**175**	**177**
RESULTAT COURANT (I + II)	**5 738**	**3 292**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	870	2 231
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**870**	**2 231**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 088	132
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	**1 088**	**132**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	**-218**	**2 098**
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**5 520**	**5 390**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	8 250	8 250
Total	8 250	8 250
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	8 250	8 250
Total	8 250	8 250

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2021, qui dégage un excédent de 7 186,54 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le principal fait caractéristique concerne la crise sanitaire intervenue au cours de l'exercice et qui se poursuit sur l'exercice en cours : elle a eu notamment pour effet l'annulation de plusieurs manifestations et activités pédagogiques prévues.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	245,35		245,35	
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	667,13		133,95	533,18
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	5 518,03		4 548,73	969,30
Mobilier de bureau	24,99		24,99	
Immobilisations en cours				
Total	**6 455,50**		**4 953,02**	**1 502,48**

b) Désinvestissements de l'exercice

• Logiciel Bilan+ 6.5 (mise au rebut)	121,96
• Logiciel Publisher 2000 (mise au rebut)	123,37
• Régularisation Ecart sur Logiciels	0,02
• Imprimante Câble USB (mise au rebut)	92,90
• Matériel PC informatique 2009 (mise au rebut)	607,79
• Ordinateur portable Leclerc 2007 (mise au rebut)	928,80
• Ordinateur Internet Wanadoo 2005 (mise au rebut)	616,50
• Photocopieur Sharp AR 5520 2010 (mise au rebut)	2 272,40
• Souris Hyperburo 2002 (mise au rebut)	30,34
• Téléphone sans fil Siemens 2007 (mise au rebut)	24,99
• Micro Philips SBC MC 8700 2004 (mise au rebut)	133,95
	4 953,02

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	245,35		245,35	
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	667,13		133,95	533,18
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	4 656,57	193,86	4 548,73	301,70
Mobilier de bureau	20%	24,99		24,99	
	Total	**5 594,04**	**193,86**	**4 953,02**	**834,88**

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode « premier rentré, premier sorti ».

• Agendas coopératifs « Cycle 2 » (103 x 1,70 €)	175,10
• Agendas coopératifs « Cycle 3 » (338 x 1,20 €)	405,60
• Livrets du maître « Cycle 2 » (18 x 3,50 €)	63,00
• Livrets du maître « Cycle 3 » (23 x 3,50 €)	80,50
• Agendas coopératifs « Cycle 1 » nouvelle version (1 x 85,00 €)	85,00
• Agendas coopératifs « Cycle 1 » sans guide (4 x 50,00 €)	200,00
• Logiciels de comptabilité (7 x 9,50 €)	66,50
	1 075,70

4. Coopératives et usagers divers

Néant

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

• Fédération Nationale – Participation Honoraires CAC 2020/2021	2 130,00
• Fédération Nationale – Trop versé sur Cotisations 2020/2021	19,72
	2 149,72

6. Autres créances

• Agence de l'Eau – 20% sur convention 2019/2020 (6 classes)	**924,00**

7. Trésorerie

• La Banque BPGO - Compte courant	1 737,32
• La Banque Crédit Coopératif – Compte courant	39,55
• La Banque BPGO - Livret A	28 000,00
• Intérêts courus à recevoir – Livret A	117,92
• Caisse	77,63
	29 972,42

8. Charges constatées d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés

Néant

3. Provisions

Néant

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

- Association « Lire c'est partir » - 249 livres à 0,75 € à régler 186,75
- Audit France - Honoraires 2020/2021 - Facture non parvenue 3 960,00
- PEP 61 – Loyer / Trop versé sur facture n°2021-06-01 de Juin 2021 -34,55
- Fournisseur Bureau Vallée – Trop versé / facture n°10650 réglée deux fois -47.54

4 064,66

6. Dettes fiscales et sociales

- Sécurité Sociale **461,96**

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

- Association Départementale OCCE 14 – Prestations comptables 2020/2021 **2 790,00**

8. Autres dettes

- Coopérative n°167 – Primaire St Pierre d'Entremont - 20% Subv. 19/20 2 classes d'eau 280,00
- Coopérative n°115 – Primaire Montsecret Clairefougère – 20% Subv 19/20 2 cl. d'eau 280,00
- Coopérative n°096 – Primaire Irai – 20% Subv 19/20 1 classe eau 140,00
- Coopérative n°061 – Élémentaire La Chapelle Biche – 20% Subv 19/20 1 classe eau 140,00

840,00

9. Produits constatés d'avance

- FDVA - Subvention 2021 (Sept/Déc 2021) 3 000,00 € x 1/3 1 000,00
- Fédération OCCE – Aide Emploi Secrétariat 2021/2022 1 666,67

2 666,67

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	19 025	19 655
Cotisation nationale par coopérateur	1,160 €	1,130 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,740 €	0,720 €
Cotisation fixe par coopérative (20 € par coopérative)	3 460,00	3 580,00
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	**39 607,50**	**39 941,75**
Cotisations versées à la Fédération	22 069,00	22 210,15
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	**22 069,00**	**22 210,15**

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions de l'Agence de l'Eau	0,00	4 620,00
Subvention de fonctionnement - FDVA	2 500,00	1 667,00
Subventions de l'Etat pour Contrat CUI	0,00	2 123,01
Subvention de fonctionnement - Commune d'Alençon	0,00	500,00
Total	**2 500,00**	**8 910,01**
Dont versées aux coopératives	0,00	4 200,00

3. Contributions financières

- Aide Fédération OCCE – Location Logiciel EBP 300,00
- Aide Fédération OCCE – Participation Frais Crédit Coopératif (trousse à projets) 16,00
- Aide Fédération OCCE – Remboursement Part CAC 2 130,00

2 446,00

4. Aides financières

Néant

5. Produits exceptionnels

- DDFIP Orne – Virement pour Facture Collège Jean Monnet (vacances apprenantes) 120,00
- Audit France – Remise exceptionnelle sur Honoraires CAC 2019/2020 600,00
- H. Quiène – Remboursement Pièce 155 (doublon) 70,96
- Coopérative Forton à Sées – Clôture du compte courant 75,12
- Autres produits exceptionnels 3,86

869,94

6. Charges exceptionnelles

• DDFIP Orne – Virement pour Facture Collège Jean Monnet (vacances apprenantes)	120,00
• Agence de l'Eau – Régularisation Subventions Classes d'eau Coops 2017/2018	882,00
• H. Quiène – Remboursement Pièce 155 (doublon)	70,96
• Autre charges exceptionnelles	15,31
	1 088,27

VI- AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Néant

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Néant

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 300 heures de travail valorisées à 8 250,00 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Néant